

École Nationale de Protection judiciaire de la jeunesse

Formation préparatoire à la prise de fonction RUE

8ème promotion



Présentation du dispositif de formation

ENPJJ

16, rue du Curoir-BP 90114
59052 ROUBAIX cedex 1
Téléphone : 03 59 03 14 14
Télécopie : 03 59 03 14 51 Mél : enpjj-roubaix@justice.fr

L'émergence de la fonction de RUE

En responsabilité d'une unité éducative, sous l'autorité hiérarchique du directeur de l'établissement et ou du service, les RUE ont pour mission principale l'encadrement d'une équipe et des actions directement engagées auprès des usagers. Ils pilotent l'action dans le cadre du projet de service, lui même décliné à partir d'un projet territorial inscrit dans les orientations nationales de la DPJJ, et de façon plus large dans le cadre des politiques publiques.

A ce titre, il est essentiel que les RUE acquièrent des compétences à comprendre, analyser et se situer dans les enjeux d'un environnement plus global que celui de l'unité dans laquelle il exercera.

Intermédiaires entre la direction et les équipes, entre les équipes et les partenaires, les RUE sont des maillons essentiels dans le fonctionnement d'un service et dans la pertinence des réponses apportées aux besoins des jeunes confiés à la Protection Judiciaire de la Jeunesse tout en veillant à porter une approche globale, pluridisciplinaire et partenariale.

Ces professionnels ne peuvent donc pas tenir leur légitimité seulement à partir de leur bonne connaissance des mineurs délinquants et de la relation éducative qu'ils avaient jusqu'alors, car ils sont amenés à exercer de nouvelles responsabilités en terme de management, de gestion et de communication (interne et externe).

Aussi, l'encadrement d'une équipe n'implique pas uniquement du bon sens, du discernement acquis au cours de l'expérience. Il suppose la maîtrise de plusieurs disciplines à un niveau suffisant et l'appropriation de certains concepts, connaissances et théories permettant de développer des compétences spécifiques à l'encadrement.

Le cadre réglementaire

Le dispositif de formation des RUE est construit à partir de :

- **la circulaire du 02 février 2010 :**

La circulaire du 02/02/2010 a pour objet de préciser les principales caractéristiques de l'exercice des fonctions de RUE et les modalités de mise en place transitoire. Elle accompagne la mise en œuvre des dispositions relatives au fonctionnement, à l'organisation et aux attributions des services déconcentrés de la PJJ.

Elle identifie la répartition des compétences entre le RUE et le directeur des services :

Sous l'autorité du directeur, de service ou de l'établissement auquel il est rattaché, **le RUE exerce la direction pédagogique et administrative de l'unité**. A ce titre il :

- *Veille au bon déroulement de l'action éducative*
- *Assure la mise en œuvre des conditions matérielles nécessaires à la satisfaction des besoins des jeunes pris en charge*
- *Anime, conduit, évalue et rend compte de l'activité de son unité*
- *Contribue au développement du réseau des professionnels de l'action éducative*
- *Fait fonctionner son unité (gestion des ressources humaines, gestion budgétaire, mise en œuvre des règles de sécurité)*

- **le décret du 30 octobre 2013 :**

Le décret du 30 octobre 2013 modifiant le décret du 6 novembre 2007 relatif aux établissements et services du secteur public de la protection judiciaire de la jeunesse a pour objet de confirmer l'attribution au RUE de l'« autorité sur l'ensemble des personnels de l'unité éducative » (art. 18). Ce texte pose un cadre juridique clair sur la place et la légitimité du responsable d'unité éducative pour assurer la direction pédagogique et administrative d'une unité éducative, sous l'autorité hiérarchique de 1^{er} niveau auprès des personnels d'une unité éducative.

- **La note du 17 juillet 2013 relatif à l'accès à la formation des responsables d'unité éducative de la protection judiciaire de la jeunesse :**

La note précise l'organisation et la validation de la formation : d'une durée de 5 semaines, la formation préalable à la prise de fonction fait l'objet d'une validation sous la forme de 2 épreuves :

- Une épreuve orale sur le management
- Une épreuve écrite (remise de dossier) et orale sur le dossier d'expertise

Les soutenances orales auront lieu en mars 2015. Les stagiaires seront convoqués pour une journée durant laquelle ils passeront les 2 épreuves orales, devant des jurys différents.

La validation de la formation sera un pré-requis pour faire acte de candidature à l'exercice de la fonction de RUE.

Présentation du dispositif de formation

Les modules de formation intégreront différentes modalités pédagogiques : enseignements et ateliers en sous-groupes permettant une meilleure appropriation des contenus.

Les enseignements dispensés à l'ENPJJ se structureront autour de 3 types de savoirs :

- Des savoirs liés à des techniques professionnelles qui développent chez le RUE des capacités qu'il devra transformer en compétences dans l'exercice de sa fonction ;
- Des savoirs liés à la culture professionnelle qui situent l'exercice de la fonction dans un contexte donné, dans un jeu de contraintes et de ressources ;
- Des savoirs théoriques articulés à la pratique professionnelle permettant au RUE de construire un mode d'encadrement à la fois professionnel et singulier.

Autrement dit, le RUE incarne une fonction, participe d'une identité professionnelle dans un contexte institutionnel. Ainsi, tant du point de vue des enseignements dispensés que du point de vue de modalités de validation de la formation, des rapprochements peuvent se faire et construire ainsi une certaine forme de professionnalité transversale à l'exercice d'une fonction de cadre intermédiaire.

Cette formation de 5 semaines suit une progression pédagogique qui vise à permettre au stagiaire RUE de construire sa réflexion sur la fonction de cadre et de définir son propre positionnement professionnel.

SEMAINE 1 : du 12 au 16 octobre 2015 « les fondamentaux de la fonction de RUE »

La 1ère semaine de formation, introductive, vise à apporter aux stagiaires les fondamentaux de la fonction de RUE, en terme de management, de conduite de projet et de place et rôle du RUE dans le cadre juridique, organisationnel et méthodologique des missions de protection judiciaire et d'éducation.

Contenu de la semaine 1 :

- Les fondamentaux en management
- Les fondamentaux du projet : de l'élaboration à la conduite de projets
- Les fondamentaux sur la place et le rôle du RUE dans l'organisation, les missions et les structures de la DPJJ

+

modules transversaux :

- *élaboration du dossier d'expertise (le mardi la journée)*
- *atelier d'analyse de situations managériales (le vendredi la journée)*

SEMAINE 2 : du 16 au 20 novembre 2015 « la construction du positionnement professionnel »

La deuxième semaine vise à amener le RUE à s'interroger sur cette nouvelle fonction, par rapport à lui-même. En effet, passer d'une fonction éducative à une fonction de cadre ne va pas de soi et implique un changement de positionnement. Il est donc nécessaire pour le stagiaire de mener une réflexion sur ce changement et la construction de sa propre représentation de la fonction de RUE.

La question de la construction du positionnement professionnel sera également abordée au travers de pratiques d'encadrement de directeurs de services et de RUE afin de clarifier le périmètre d'action et de responsabilité du DS et du RUE dans le domaine institutionnel, administratif et pédagogique. La conduite et le management de projet pour un cadre de proximité seront également abordés au travers de retour d'expériences de RUE.

Contenu de la semaine 2

- Positionnement, changement identitaire, posture de cadre
- Genèse d'une identité professionnelle de cadre intermédiaire
- L'articulation entre le directeur des services et le RUE, au travers de pratiques d'encadrement DS/RUE de services et unités différents : la

- répartition des champs d'intervention DS/RUE, les outils de pilotage et niveaux d'intervention
- le RUE et le management d'un projet : entre positionnement, méthodes et outils

+

modules transversaux :

- élaboration du dossier d'expertise (le mardi la journée)*
- atelier d'analyse de situations managériales (le vendredi la journée)*

SEMAINE 3 : du 14 au 18 décembre 2015 « le RUE et l'équipe éducative »

La 3ème semaine, charnière, va se concentrer sur la place du RUE dans une unité, au sein d'une équipe éducative. En effet, après s'être interrogé sur sa propre posture, il convient de la confronter à l'épreuve d'une équipe, avec ses forces et ses difficultés.

Ainsi, des interventions relatives aux fonctionnements et dysfonctionnements des groupes en institution, à la question du management d'équipe éducative, ainsi que le rôle et les responsabilités du chef du service en matière de santé et sécurité au travail permettront de donner des éléments d'analyse aux situations rencontrées et des pistes résolutives.

Contenu de la semaine 3

- Fonctionnement et dysfonctionnement des groupes en institution
- Le management d'équipe éducative
- Rôle et responsabilités du chef du service en matière de santé et sécurité au travail

+

modules transversaux :

- élaboration du dossier d'expertise (le mardi la journée)*
- atelier d'analyse de situations managériales (le vendredi après-midi uniquement)*

SEMAINE 4 : du 18 au 22 janvier 2016 « le RUE au service de l'action d'éducation »

Dans la continuité de la 3ème session, cette 4ème semaine abordera la place du RUE dans les politiques publiques territorialisées et poursuivra la réflexion sur le management d'équipe éducative.

Contenu de la semaine 4

- La place et le rôle du RUE en matière de politiques publiques
- Le management d'équipe éducative...

+

modules transversaux :

- élaboration du dossier d'expertise (mardi la journée)
- atelier d'analyse de situations managériales (vendredi la journée)

SEMAINE 5 : du 15 au 19 février 2016 « Méthodes et techniques professionnelles »

Dans la continuité de la 4ème semaine, cette dernière semaine apportera les méthodes et techniques professionnelles nécessaires à l'exercice de la fonction de RUE.

Ainsi, des interventions sur la gestion des ressources humaines, la gestion de situation de crise et de situation de violence en hébergement, la gestion budgétaire et le rapport d'activité viendront ponctuer cette session.

Contenu de la semaine 5

- La place et le rôle du RUE en matière de gestion des ressources humaines
- La gestion budgétaire, le rapport d'activité
- Gestion de situation de crise, gestion de situation de violence en hébergement

+

modules transversaux :

- élaboration du dossier d'expertise (mardi la journée)
- atelier d'analyse de situations managériales (vendredi la journée)

Ces 5 semaines de formation visent à donner les bases de l'exercice de la fonction de RUE. Les contenus apportés ne peuvent pas être exhaustifs et nécessitent un travail constant et continu de réflexion et d'approfondissement ; en effet, il s'agit d'une formation préparatoire à la prise de fonction de RUE ; c'est l'exercice de cette fonction qui permettra aussi, de façon continue, la consolidation de la posture professionnelle de cadre intermédiaire.

Une formation validante :

Cette formation est validante et soumise à évaluation. Des temps seront donc, chaque semaine, repérés et consacrés à la préparation des épreuves de validation :

- module d'élaboration d'un dossier d'expertise technique sur une problématique liée à la fonction de cadre intermédiaire
- atelier d'analyse de situations managériales

Les épreuves de validation auront lieu la semaine du 21 mars 2016.